

# REGARDS CROISES SUR LA PROTECTION SOCIALE

Informations bi hebdomadaires N°1

## ASSURANCE MALADIE

### Sommaire :

#### Assurance Maladie

La nouvelle convention médicale

#### Avis du CESE

Financement de l'Assurance Maladie

#### AGIRC / ARRCO

La CFE-CGC passe à l'acte

#### RETRAITES

Allongement de la durée des cotisations

#### DEPENDANCE

Renouvellement des membres des conseils d'administration des organismes de sécurité sociale

### MEDECINS : Les primes à la performance généralisées :

Après des mois de négociations, les syndicats de médecins libéraux sont parvenus dans la nuit du 20 au 21 Juillet à un accord avec l'Assurance Maladie sur les règles du jeu d'une nouvelle convention médicale. Ce texte qui régira pour les 5 ans à venir les relations entre les praticiens et l'assurance maladie, introduit des primes à la performance.

Déjà proposé à titre individuel à certains généralistes depuis 2009, ce système sera peu à peu étendu à l'ensemble des médecins.

Les objectifs avancés de cette nouvelle convention sont la lutte contre les dépassements d'honoraires, l'optimisation de la prévention et de la qualité des soins, la remise à niveau des spécialités les

moins rémunérées et la lutte contre les déserts médicaux

**Les praticiens pourront ainsi toucher jusqu'à 9100 € /an de prime s'ils respectent les d'objectifs fixés** tels que :

L'atteinte d'un taux défini de patientes de plus de 50 ans participant au dépistage du cancer du sein; l'envoi d'un nombre minimum de feuilles de maladie électroniques; la prescription d'un nombre minimum de médicaments génériques...

Une aide à l'investissement de 5000 €/ an sera allouée aux médecins exerçant en cabinet de groupe dans une zone sous dotée ainsi qu'une aide de 20 000 €. à l'activité.

Il est prévu, également, une majoration de certains actes et la création de nouvelles consultations spécifiques.

EDITO

Le Secteur Protection Sociale souhaite vous communiquer en temps réel des informations sur les événements significatifs de l'actualité sociale et vous faire connaître les positionnements de la CFE-CGC sur chaque problématique

C'est ainsi que la mise en ligne de ce bi hebdomadaire **REGARDS CROISES-SUR LA PROTECTION SOCIALE** a vocation à vous proposer, à périodicités fixes, des informations rapides et actualisées à propos desquelles vous trouverez également sur le site intranet (lorsque le sujet le nécessite) des articles plus techniques et détaillés sous la forme de Flash d'Information Protection sociale (FIPS).

Danièle KARNIEWICZ

SECRETAIRE NATIONALE  
Secteur Protection Sociale

### LA POSITION DE LA CFE CGC :

Cette nouvelle convention médicale emporte fixation d'objectifs à forts enjeux de santé publique tant en terme de prévention que de soins .

Les objectifs affichés ont pour ambition des améliorations notoires

Elle n'en constitue pas moins un véritable bouleversement dans les règles du jeu fixées entre praticiens et Assurance Maladie.

Non seulement , ce dispositif de paiement à la performance est contradictoire avec les valeurs attachées à la profession médicale mais , de plus, il impacte, directement, les assurés sociaux

## L'AVIS DU CESE SUR LES ENJEUX DE LA PROTECTION SOCIALE ET L'AVENIR DE L'ASSURANCE MALADIE



Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), a été saisi par le Premier Ministre, le 17 Mars 2011, sur les principaux enjeux auxquels est confronté notre système de protection sociale et sur les différentes solutions envisageables dans le respect des

valeurs de solidarité sur lesquelles il a été bâti.

Le CESE a choisi l'exemple de l'Assurance Maladie, pour illustrer le choix d'une solidarité qui conjugue qualité de l'offre et efficacité de la dépense.

La 3ème Assemblée Constitutionnelle préconise d'inciter les médecins à exercer dans des zones sous dotées, de maîtriser les dépassements d'honoraires, d'optimiser l'efficacité du parcours de soins et de mieux articuler la prise en charge de l'assurance maladie et des complémentaires.

Les pistes de financement proposées par le CESE sont les suivantes:

- Evolution de la CSG, (Augmentation d'un point supplémentaire permettant d'engranger 11 milliards d'euros)

- Mise en place d'une TVA sociale (Elle rapporterait en cas de relèvement de la TVA au taux normal d'un point, 6,5 milliards d'euros et de la TVA à taux réduit, 2,6 milliards d'euros),

- Création d'une taxe internationale sur les transactions financières,

- Meilleure prise en compte de la valeur ajoutée produite par les entreprises.

### LES PISTES DU CESE POUR RENFORCER LE FINANCEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE

#### AGIRC / ARRCO

#### La position de la CFE-CGC :

La nécessité de trouver des ressources supplémentaires pour financer la sécurité sociale n'est pas nouvelle et la CFE-CGC partage cette position dans son principe.

Le CESE revient sur des solutions déjà proposées, voire, envisagées par d'autres instances sans pour autant hiérarchiser les priorités.

La CFE-CGC porte depuis longtemps la proposition d'un élargissement de l'assiette de prélèvements dédiés à la protection sociale par la création d'une cotisation sociale sur la consommation c'est-à-dire une TVA sociale directement affectée à la protection sociale

Le Ministre du travail et de la santé semble vouloir écarter cette proposition, de même que celle portant sur une meilleure prise en compte de la valeur ajoutée produite par les entreprises. Demeurerait en discussion, la proposition d'équilibrer les efforts respectifs des prélèvements sur les revenus du travail et du capital

## AGIRC / ARRCO LA CFE - CGC PASSE A L'ACTE (FIPS)

La CFE-CGC lance le contentieux contre l'accord AGIRC ARRCO du 18 Mars 2011 pour les raisons suivantes:

- Inégalité de traitement entre les participants AGIRC ARRCO
- Remise en cause des droits familiaux de l'encadrement
- Pénalisation des familles nombreuses
- Modification des principes fondamentaux des

régimes complémentaires et notamment de la convention de 1947

La CFE-CGC porte cette affaire devant les tribunaux afin d'assurer la défense des droits de l'encadrement (agents de maîtrise, ingénieurs, cadres et techniciens) et de l'équilibre financier des régimes.



## LA REFORME DES RETRAITES : LA CFE - CGC REVENDIQUE LE GEL DE L'ALLONGEMENT DE LA DUREE DES COTISATIONS



La loi du 21 août 2003 a instauré un mécanisme tendant à faire évoluer la durée d'assurance en fonction des gains d'espérance de vie.

Pour les générations nées à compter de 1955, la loi portant réformes des retraites précise que la durée d'assurance sera fixée annuellement par Décret après avis technique du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) et en fonction de l'allongement de l'espérance de vie.

Dans la mesure où les nouvelles projections réalisées par l'INSEE sur l'espérance de vie à 60 ans font apparaître un gain d'une année de vie en quatre ans, la durée des cotisations doit bouger en conséquence

En effet, l'application de la règle édictée par les textes conduit de façon mécanique à porter la durée de cotisation à 166 trimestres

La CFE-CGC n'est pas favorable à l'augmentation de la durée des cotisations et estime qu'il est impératif d'instaurer un seuil limite de durée d'assurance car, à défaut, ce système pénalise

→ Les jeunes mal ou non intégrés dans l'emploi

→ Tous les étudiants dont la période d'études n'est pas prise en compte.

### La CFE-CGC PRONE LA PRISE EN COMPTE DES PERIODES D'ETUDES ET DE STAGES

Les plus touchés par l'allongement de la durée d'assurance risquent d'être les plus jeunes générations plus impactées par la durée que par l'âge.

De surcroît, dans l'appréciation de la durée des cotisations, les études ainsi que les stages ne sont actuellement pas pris en compte



Pour la CFE-CGC cette situation est inacceptable car elle pénalise les jeunes générations. Nous revendiquons donc une réelle prise en compte des périodes d'études et de stages pour la retraite. D'ailleurs, à notre demande, la loi de 2010 prévoit un rapport du gouvernement au parlement sur cette question dès la rentrée !

#### RETRAITE

**Refus de l'allongement de la durée des cotisations**

**Prise en compte des formations et des stages**

#### DEPENDANCE

**Quels défis pour demain ?**

## LA DEPENDANCE QUEL DEFI POUR DEMAIN ? (FIPS)



### Où en est-on de la dépendance ?

Après de multiples débats, cet enjeu sociétal a été reconnu par tous.

Les constats sont partagés sur :

- L'excessive complexité et l'insuffisance des dispositifs en place.
- La multiplicité et l'hétérogénéité des aides.
- La disparité des classements en GIR des personnes concernées

- Les difficultés des aidants familiaux.

- L'insuffisance des financements à l'horizon 2040.

Pour autant, les vraies solutions se font attendre .....

Pour la CFE-CGC, relever ce grand défi emporte:

Création d'un 5ème risque de Sécurité Sociale

Mise en place d'un couverture obligatoire et mutualisée et accompagnement des aidants

## Secteur Protection Sociale

Adresse  
59/ 63, rue du Rocher,  
75008 Paris

Crédit photos FOTOLIA

Téléphone : 01 55 30 12 17  
Télécopie : 01 55 30 13 13  
Messagerie : patricia.brouard@cfecgc.fr



Le + syndical

## LE RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Les mandats des administrateurs des organismes nationaux, régionaux et locaux du régime général de sécurité sociale, à l'exception de la branche maladie, expirent au troisième trimestre 2011.

La CFE-CGC vient d'adresser au Ministère du travail de l'emploi et de la santé les propositions de désignations des nouveaux administrateurs pour les organismes de sécurité sociale suivants:

Au niveau national:

**La CNAF**  
**L'ACOSS**  
**La CNAV**

Au niveau local:

**Les CAF**  
**Les URSSAF**  
**Les CARSAT**  
**Les CGSS**

*(La date des élections des représentants du personnel de chaque Caisse a été fixée au 13 Octobre 2011)*

Afin de faciliter la prise de fonction de ces nouveaux mandats le Secteur Protection Sociale assurera un accompagnement spécifique sous forme d'informations tant sur le mode de fonctionnement des Conseils d'Administration que sur les Missions des différents organismes concernés.

**Des précisions sur les modalités pratiques de cette démarche seront données**

**dans un prochain REGARDS CROISES SUR LA PROTECTION SOCIALE**

